

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Orezza – Ampugnani – Casacconi

2025

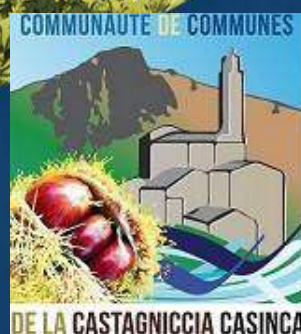


Table des matières

Introduction.....	2
I. Indicateurs techniques	3
A. Nombre d’abonnés par commune desservis par le réseau collectif.....	3
B. Inventaire des équipements sur les différentes communes	4
C. Suivi des stations.....	5
D. Actions réalisées en 2025	5
1. Prestataires extérieurs.....	5
2. Régie.....	6
2.1. Entretien des ouvrages pour l’année 2025.....	6
2.2. Travaux et interventions réalisés en régie	7
II. Indicateurs financiers	9
A. Dépenses.....	9
a. <i>Taxe d’assainissement</i>	10
b. <i>Subventions perçues sur l’année 2025</i>	12
III. Subventions	013

Introduction

La Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca est née le 1^{er} janvier 2017, de la fusion de la Communauté de Communes de la Casinca et de la Communauté de Communes de l'Orezza-Ampugnani, ainsi que de l'extension aux communes de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Prunelli di Casacconi et Volpajola (cf. FIG 1 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA).

Elle est composée de 42 communes : Campana, Campile, Carcheto-Brustico, Carpineto, Casabianca, Casalta, Castellare di Casinca, Croce, Crocicchia, Ficaja, Giocatojo, La Porta, Loreto di Casinca, Monacia d'Orezza, Nocario, Ortiporio, Parata, Penta-Acquatella, Penta di Casinca, Piano, Piazzole, Pie d'Orezza, Piedicroce, Piedipartino, Poggio Marinaccio, Polveroso, Porri, Prunelli di Casacconi, Pruno, Quercitello, Rapaggio, San Damiano, San Gavino d'Ampugnani, Scata, Silvareccio, Sorbo-Ocagnano, Stazzona, Valle d'Orezza, Venzolasca, Verdese, Vescovato, Volpajola.

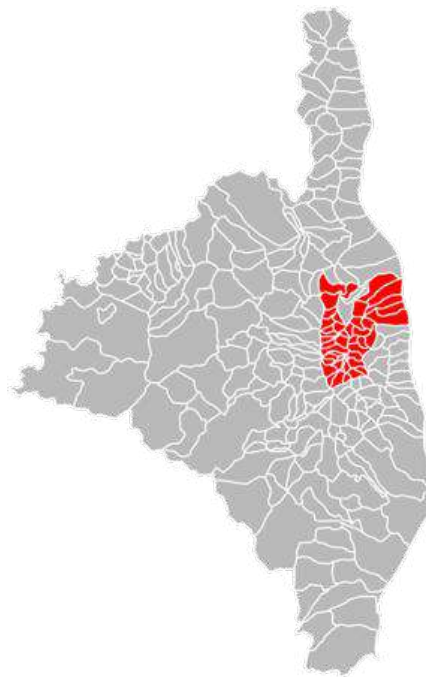


FIG 1 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA (EN ROUGE)

Les communes ont transféré la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes. Le transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle est donc devenue **compétence obligatoire**.

Conformément à la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

La compétence sur les territoires d'Orezza, d'Ampugnani et de Casacconi (OAC) est exercée en régie. L'exercice de la compétence est différent selon les communes.

Le but de ce rapport est de faire le bilan sur les aspects techniques et financiers de l'année 2025 et de lister les différents projets visant à améliorer sur le système d'assainissement collectif sur ces territoires.

I. Indicateurs techniques

A. Nombre d’abonnés par commune desservis par le réseau collectif

Communes	Nombres d’abonnés 2024	Nombres d’abonnés 2025
CAMPANA	49	48
CAMPILE	196	198
CASABIANCA	67	67
CROCE	64	68
CROCICCHIA	34	34
FICAJA	66	65
GIOCATOJO	40	40
LA PORTA	175	169
NOCARIO	81	81
PARATA	33	32
PENTA-ACQUATELLA	21	20
PIAZZOLE	37	37
PIE D’OREZZA	33	36
PIEDICROCE	107	107
PRUNELLI DI CASACCONI	115	114
PRUNO	89	92
QUERCITELLO	56	56
RAPAGGIO	36	36
SAN GAVINO D’AMPUGNANI	103	105
SCATA	37	37
SILVARECCIO	103	100
STAZZONA	40	40
VERDESE	66	67
VOLPAJOLA	108	107
TOTAL	1756	1756

La facturation de l’assainissement collectif est établie à partir des rôles de facturation de l’eau potable fournis par les communes. Celles-ci indiquent si l’abonné est raccordé au réseau d’assainissement collectif.

Tous les abonnés sont soumis à la facturation (résidences secondaires, habitées uniquement l’été ...) sauf les habitations où l’abonnement d’eau potable a été résilié.

Il est important que les rôles fournis soient mis à jour et conformes afin d’éviter les annulations.

B. Inventaire des équipements sur les différentes communes

Plusieurs communes sont desservies par un réseau d'assainissement collectif ainsi que des dispositifs de traitement (fosses, STEP, ...), ci-dessous un tableau récapitulatif :

Communes	Réseau d'assainissement collectif	Dispositifs de traitement
CAMPANA	Oui	Non
CAMPILE	Oui	Non
CASABIANCA	Oui	Oui
CROCE	Oui	Oui
LA PORTA	Oui	Oui
CROCICCHIA	Oui	Oui
FICAJA	Oui	Oui
GIOCATOJO	Oui	Oui
NOCARIO	Oui	Non
PARATA	Oui	Oui
PENTA-AQUATELLA	Oui	Oui
PIAZZOLE	Oui	Non
PIE D'OREZZA	Oui	Non
PIEDICROCE	Oui	Oui
PRUNELLI DI CASACCONI	Oui	Non
PRUNO	Oui	Oui
QUERCITELLO	Oui	Non
RAPAGGIO	Oui	Oui
SAN GAVINO D'AMPUGNANI	Oui	Oui
SCATA	Oui	Non
SILVARECCIO	Oui	Oui
STAZZONA	Oui	Oui
VERDESE	Oui	Non
VOLPAJOLA	Oui	Non

C. Suivi des stations

Un suivi des stations présentes sur le territoire est réalisé par un Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) suite à la signature d'une convention dans le domaine de l'assainissement collectif entre l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) et la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

Ce service permet l'accompagnement dans l'élaboration de projets mais aussi de l'assistance technique du fonctionnement des installations des collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif.

Plusieurs missions d'assistances sont comprises dans la convention :

- Pour le diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux et de traitement des boues et pour le suivi régulier de ceux-ci ;
- Pour la mise en place, la validation et l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages ;
- Pour l'élaboration des conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origines non-domestique aux réseaux ;
- Pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement ;
- Pour l'élaboration de programmes de formations des personnels.

Les communes concernées par ce contrôle sont FICAJA, GIOCATOJO, SAN GAVINO D'AMPUGNANI, SILVARECCIO et CROCE

Cette mission d'assistance ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous la responsabilité de la Communauté de communes.

D. Actions réalisées en 2025

1. Prestataires extérieurs

Des marchés à bons de commande pour des travaux sur le réseau d'assainissement sur les territoires d'Orezza, d'Ampugnani et du Casacconi sont en cours. Des montants maximums sont fixés pour la durée de chaque lot.

Les titulaires sont :

- Pour le **territoire d'Orezza** : Marché 2022/0027 - Paul Mathieu RAFFALLI, le montant maximal est de 32 200,00 € H.T. ;
- Pour le **territoire d'Ampugnani** :
 - Marché 2022/0054 lot 2 SARL Santos maçonnerie générale, le montant maximal est de 32 200,00 € H.T. ;
 - Marché 2025/0050 SARL Santos maçonnerie générale, le montant maximal est de 17 000,00 € H.T. (nouvelle procédure notifiée le 07/10/2025)
- Pour le **territoire du Casacconi** : Marché 2024-0017 TERRACO, le montant maximal est de 20 000,00 € H.T. ;

Dans le cadre des marchés à bon de commandes, les interventions qui ont été réalisées lors de l'année 2025 sont :

- Réhabilitation partielle d'ouvrage de visite sur la commune de CASABIANCA ;
- Réalisation d'un raccordement sur la commune de SILVARECCIO ;
- Réalisation d'un réseau de refoulement sur la commune de STAZZONA ;
- Réalisation de deux passages caméra sur la commune de PRUNELLI DI CASACCONI ;
- Réhabilitation urgente d'un réseau d'assainissement sur la commune de CAMPILE ;
- Création d'un regard sur la commune de VOLPAJOLA ;
- Reprise de branchements sur la commune de PRUNELLI DI CASACCONI.

Pour des raisons de réactivité et/ou d'intervention non réalisable dans les marchés en cours, des travaux ont été passés hors marché.

Les tableaux détaillés pour l'année 2025 sont en **Annexe 1**.

Des interventions de curage et de débouchage de réseaux par un prestataire ont également été effectuées durant l'année :

Commune	Nombre d'intervention
CASABIANCA	1
LA PORTA	1
CROCICCHIA	1
TOTAL INTERVENTION	3

Le nombre d'intervention diminue encore au cours de l'année 2025, suite à l'achat de l'hydrocureuse sur remorque, qui a permis de nombreuses interventions en régie.

La liste de toutes les interventions réalisées par les agents en régie au cours de l'année se trouve dans la partie « **2.2 Travaux et interventions réalisés en régie** ».

2. Régie

2.1. Entretien des ouvrages pour l'année 2025

L'entretien des stations d'épuration est une prestation qui se réalise, soit en régie de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca composée de 2 agents à temps plein, soit avec la mise à disposition à l'intercommunalité d'agents communaux.

Les agents mis à disposition sont sur les communes de :

- FICAJA,
- SILVARECCIO,
- CROCE,
- GIOCATOJO.

Des conventions ont été établies entre la communauté de communes et les communes pour rémunérer au temps passé le travail de l'agent.

Pour l'année 2025, seulement la commune de SILVARECCIO a pu être remboursée en totalité des frais du personnel mis à disposition.

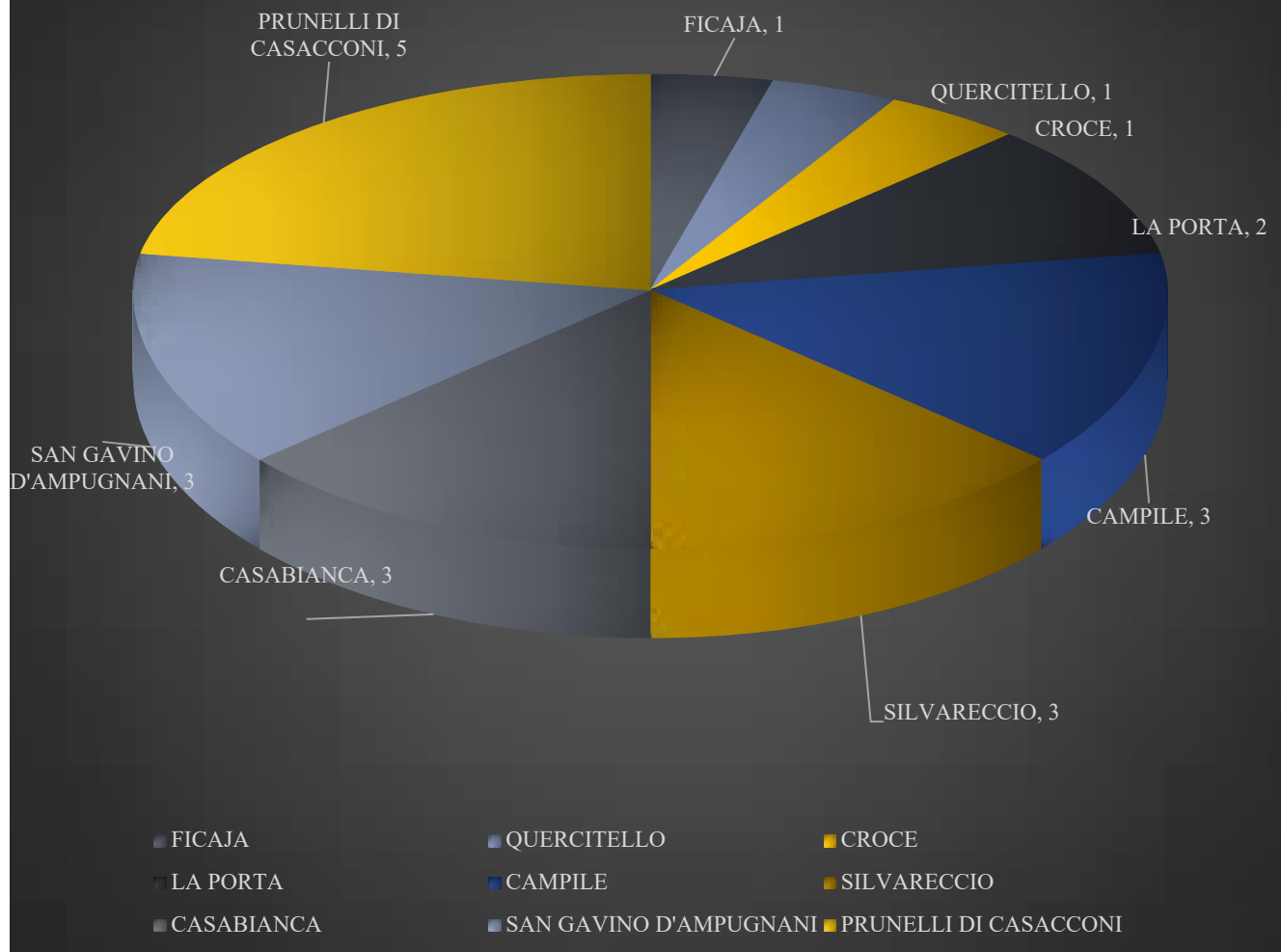
La commune de GIOCATOJO a seulement été remboursée du 1^{er} semestre 2025 et La commune de FICAJA a été remboursée pour les frais de mise à disposition de l'année 2024 en 2025.

Il est nécessaire que les communes émettent des titres semestriellement pour percevoir la participation de la Communauté de communes.

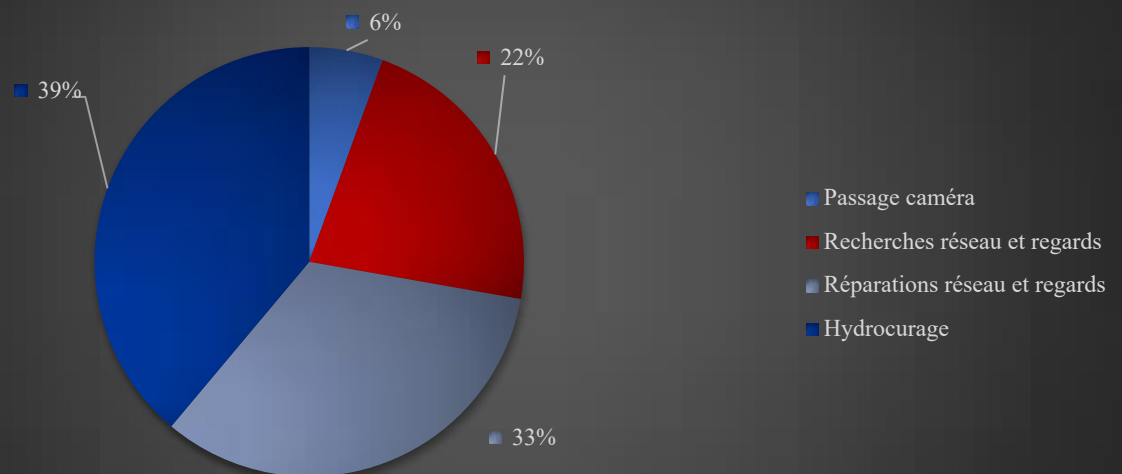
2.2.Travaux et interventions réalisés en régie

COMMUNE	INTERVENTION	DATE
Campile	Recherche de réseau d'assainissement avec la sonde et le détecteur	24/01/2025
Silvareccio	Recherche de réseau d'assainissement avec la sonde et le détecteur	31/01/2025
Silvareccio	Hydrocurage d'un réseau d'assainissement	17/02/2025
Campile	Réparation sur un réseau d'assainissement	20/02/2025
Silvareccio	Débouchage manuel d'un réseau d'assainissement	04/03/2025
La Porta	Remise en service des moteurs d'aération des bassins suite aux intempéries	24/03/2025
Prunelli di Casacconi	Réparation sur un réseau d'assainissement	28/03/2025
Casabianca	Hydrocurage + recherche de réseau d'assainissement avec la sonde et le détecteur	14/04/2025
Ficaja	Hydrocurage d'un réseau d'assainissement	13/05/2025
Quercitello	Hydrocurage d'un réseau d'assainissement	28/05/2025
San Gavino d'Ampugnani	Travaux sur le réseau d'assainissement	19/06/2025
Campile	Travaux d'étanchéité de regard	03/07/2025
Casabianca	Recherche de regards avec sonde et détecteur	08/07/2025
Casabianca	Visite de réseau d'assainissement avec la camera	09/07/2025
Prunelli di Casacconi	Travaux d'étanchéité de regard	17/07/2025
Prunelli di Casacconi	Hydrocurage d'un réseau d'assainissement	23/07/2025
Prunelli di Casacconi	Réparation sur un réseau d'assainissement	12/08/2025
La Porta	Hydrocurage + recherche de réseau d'assainissement avec la sonde et le détecteur	11/09/2025
Croce (Poggio)	Réparation sur un réseau d'assainissement	14/10/2025
San Gavino d'Ampugnani	Réparation sur un réseau d'assainissement	03/11/2025
San Gavino d'Ampugnani	Recherche de réseau d'assainissement avec la sonde et le détecteur	03/12/2025
Prunelli di Casacconi	Hydrocurage d'un réseau d'assainissement	23/12/2025

RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN REGIE



Type d'intervention - Régie



Résumé du nombre d'intervention hydrocureuse réalisés en régie durant l'année 2025 :

Commune	Nombre d'intervention
SILVARECCIO	1
CASABIANCA	1
FICAJA	1
QUERCITELLO	1
LA PORTA	1
PRUNELLI DI CASACCONI	2
TOTAL INTERVENTION	7

II. Indicateurs financiers

A. Dépenses

Intitulés	2024	2025
Entretien réseaux (désobstructions, curages, inspections caméra) :	Total :	Total :
Toussaint assainissement	6 768,29 €	2 820,00 €
Passage caméra [5]	3 476,00 €	2 244,00 € [1]
	3 292,29 €	576,00 €
Equipements / matériels agents – régie	16 382,64 €	7 177,49 €
Travaux et achats [5] :	Total :	Total :
Travaux et achat hors marché	97 014,01 €	260 373,27 €
Travaux - marché à bon de commande	75 620,52 €	206 728,61 €
	21 393,49 €	53 644,66 €
Annonces marchés publics	1 230,00 €	540,00 €
EDF	Total :	Total :
Station La Porta	3 480,90 €	1 251,42 €
Branchement Quercitello	-	1 591,92 €
Raccordement Nocario – Erbaggio	-	1 591,92 €
Convention annuelle SATESE	0,00€ [2]	675,00 €
Remboursement du prêt	51 982,05 €	14 570,72 €
Mise à disposition d'agents communaux	7 716,53 €	9 032,01 €
Bureaux d'études [5]	92 286,78 €	59 482,58 €
Annulations des factures	1 252,34 €	976,77 €
Géomètre [5]	4 488,00	1 080,00 €
Formation agents	7 105,60 €	1 080,00 €
Agence de l'eau (Redevance domestique)	25 838,00 € [3]	34 009,00 € [4]
<i>Prix indiqués en TTC.</i>	315 545,14 €	396 252,20 €

[1] Nous pouvons remarquer une nouvelle fois, une diminution des dépenses auprès de Toussaint assainissement suite à l'achat de l'hydrocureuse sur remorque (3 interventions contre 7 en régie durant l'année 2025). Nous estimons que cet achat a permis à la collectivité de faire une économie de plus de 12 000€ en 2024 et 5 236 euros en 2025 (le coût moyen d'une intervention par un prestataire est de 748€ x le nombre d'intervention réalisées). L'hydrocureuse était au prix de 17 671,62€.

[2] erreur d'aiguillage en 2024 dans le paiement du SATESE, le montant apparaît dans le budget M49 (budget assainissement CASINCA).

[3] Il s'agit de la redevance collecte domestique de 2023 (N-1).

[4] 30 918€ pour la redevance collecte de 2024 (N-1) et 3 091€ pour la redevance 2025.

[5] Détail en annexe.

D'autres dépenses apparaissent au cours de l'année 2025, comme par exemple, les salaires, les charges, des abonnements, des frais bancaires, etc. ces dépenses s'élèvent à 113,796,04 €.

B. Recettes

a. Taxe d'assainissement

Une taxe d'assainissement est mise en place, un forfait annuel sur chaque commune est alors instauré par la délibération du 14 avril 2023.

Il a été décidé que l'ensemble des communes doit payer un forfait annuel de 90 € TTC.

Pour les communes hors forfait, la part de l'Agence de l'Eau est fonction de la consommation. La facturation est semestrielle.

Tableau des forfaits annuels par commune, ainsi que la part de l'Agence de l'eau **par abonné** :

Communes	Forfait annuel	Agence de l'eau 2024	Agence de l'eau 2025*
CAMPANA	90,00 €	13,15 €	0,84 €
CAMPILE	90,00 €	16,50 €	1,02 €
CASABIANCA	90,00 €	21,88 €	1,39 €
CROCE	90,00 €	21,28 €	1,25 €
CROCICCHIA	90,00 €	33,03 €	2,06 €
FICAJA	90,00 €	Suivant consommation	Suivant consommation
GIOCATOJO	90,00 €	18,98 €	1,19 €
LA PORTA	90,00 €	Suivant consommation	Suivant consommation
NOCARIO	90,00 €	17,59 €	1,09 €
PARATA	90,00 €	Suivant consommation	Suivant consommation
PENTA-ACQUATELLA	90,00 €	32,68 €	2,15 €
PIAZZOLE	90,00 €	Suivant consommation	Suivant consommation
PIE D'OREZZA	90,00 €	Suivant consommation	Suivant consommation
PIEDICROCE	90,00 €	17,30 €	1,08 €
PRUNELLI DI CASACCONI	90,00 €	18,99 €	1,19 €

PRUNO	90,00 €	Suivant consommation	Réception par le préfet : 01/10/2026 Suivant consommation
QUERCITELLO	90,00 €	14,48 €	0,89 €
RAPAGGIO	90,00 €	Suivant consommation	Suivant consommation
SAN GAVINO D'AMPUGNANI	90,00 €	18,07 €	1,11 €
SCATA	90,00 €	21,36 €	1,37 €
SILVARECCIO	90,00 €	16,25 €	1,05 €
STAZZONA	90,00 €	18,46 €	1,15 €
VERDESE	90,00 €	13,55 €	0,84 €
VOLPAJOLA	90,00 €	37,45 €	2,48 €

*L'exercice 2025 est marqué par une évolution des modalités de calcul de la redevance reversée à l'Agence de l'eau. Alors que celle-ci était auparavant assise sur les recettes effectivement perçues par la collectivité, son montant est désormais arrêté par délibération en amont de la facturation, l'année précédant l'émission des titres par l'intercommunalité, sans lien avec les encaissements effectivement réalisés.

La Délibération prise en 2024 pour 2025 est en **Annexe 2**.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le taux de recouvrement de la taxe assainissement **jusqu'au 31 août 2026**.

Titre de la Redevance assainissement	4 C	Agence de l'eau Modernisation des réseaux
Émis	157 744,39 €	4 671,20 €
Encaissés	137 413,73 € <i>87,11 % de recouvrement</i>	3 771,14 €

Pour rappel, le taux de recouvrement de la taxe assainissement pour l'année 2024 (**jusqu'au 18 août 2025**) était de :

Titre de la Redevance assainissement	4 C	Agence de l'eau Modernisation des réseaux
Émis	157 195,45 €	28 515,16 €
Encaissés	134 987,17 € <i>85,87 % de recouvrement</i>	24 318,05 €

b. Subventions perçues sur l'année 2025

Dossiers	Tiers	Montants
Acquisition d'une caméra d'inspection du réseau d'assainissement - solde	Collectivité de Corse	15 560,00 €
Schéma Directeur d'Assainissement de NOCARIO, VERDESE, CAMPANA	Collectivité de Corse	8 680,00 €
Travaux SAN GAVINO D'AMPUGNANI – 30%	Collectivité de Corse	6 960,00 €
Réhabilitation de la station d'épuration de FICAJA – 30%	Préfecture de la Haute Corse	2 781,00 €
Réhabilitation de la station d'épuration de GIOCATOJO – 30%	Préfecture de la Haute Corse	4 161,00 €
Logiciel service technique (AS-TECH) - solde	Collectivité de Corse	2 386,50 €
	Préfecture de la Haute Corse	3 977,50 €
Remise en état de la station de FICAJA (ancienne demande de subvention) – solde	Préfecture de la Haute Corse	1 818,00 €
Schéma Directeur d'Assainissement de Casabianca – 30%	Collectivité de Corse	3 204,00 €
TOTAL		49 528,00 €

III. Subventions

Les dossiers déposés en demande de financement pour l'année 2025 :

Intitulé	Montant estimé	Financement				
		Organismes	Taux	Avancement	Financement demandé/obtenu	Montant autofinancé
REALISATION DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR ET PLAN DE ZONAGE SUR LA COMMUNE DE PENTA ACQUATELLA	30 340,00 €	AGENCE DE L'EAU	50%	Demande déposée	15 170,00 €	3 034,00 €
		CDC	40%	Demande déposée	12 136,00 €	
REALISATION DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR ET PLAN DE ZONAGE SUR LA COMMUNE DE SAN GAVINO D'AMPUGNANI	30 340,00 €	AGENCE DE L'EAU	50%	Demande déposée	15 170,00 €	3 034,00 €
		CDC	40%	Demande déposée	12 136,00 €	
REALISATION DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR ET PLAN DE ZONAGE SUR LA COMMUNE DE SCATA	34 317,00 €	AGENCE DE L'EAU	50%	Demande déposée	17 158,50 €	3 431,70 €
		CDC	40%	Demande déposée	13 726,80 €	
STEP MOBILE CASABIANCA	36 551,40 €	CDC (AAP 2025 SOUTIEN AUX TERRITOIRES)	80%	Demande déposée	29 241,12 €	7 310,28 €

Annexe 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20260923-DEL2026-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Tableaux récapitulatifs des interventions et/ou achats réalisés en 2025 :

Marché à bon de commande des travaux assainissement - OAC

Bon de commande		Titulaire	Date	Montant TTC
Territoire d'Ampugnani Ancienne procédure Marché 2022-0054 LOT 2	Bon de commande 6 : Réhabilitation partielle d'ouvrage de visite sur la commune de CASABIANCA	SANTOS	10/02/2025	880,00
	Bon de commande 7 : Réalisation d'un raccordement sur la commune de SILVARECCIO	SANTOS	27/05/2025	5 687,00
Territoire d'Orezza Marché 2022-0027	Bon de commande 1 : Réalisation d'un réseau de refoulement sur la commune de STAZZONA	RAFFALLI	22/04/2025	25 751,87
Territoire du CASACCONI Marché 2024-0017	Bon de commande 1 : Réalisation de deux passages caméra sur la commune de PRUNELLI DI CASACCONI	TERRACO	23/05/2025	719,47
	Bon de commande 2 : Réhabilitation urgente d'un réseau d'assainissement sur la commune de CAMPILE	TERRACO	23/05/2025	11 568,43
	Bon de commande 3 : Création d'un regard sur la commune de VOLPAJOLA	TERRACO	23/05/2025	3 520,97
	Bon de commande 4 : Reprise de branchements à PRUNELLI DI CASACCONI	TERRACO	19/11/2025	5 516,92

Travaux et achats hors marché à bon de commande

Prestation	Titulaire	Date	Montant TTC
Achat du logiciel HYDROSCAN (caméra d'inspection)	HYDROVIDEO	13/02/2025	1020,00
Mission géotechnique sur la commune de CASABIANCA – pour la mise en place de la station mobile	ROCCA E TERRA	13/02/2025	2640,00
Elagage et broyage entre PIEDICROCE et NOCARIO pour le convoyage d'une cuve	A SMACHJERA CAPICURSINA	24/02/2025	1740,00
Contrôle technique du Pick-Up Mitsubishi	AUTO BILAN CASINCA	06/03/2025	90,00
Pose ligne de vie pour les stations d'épurations de STAZZONA et PIEDICROCE	A SMACHJERA CAPICURCINA	13/03/2025	3 600,00
Recherche Amiante pour projet sur PRUNO	ROCCA E TERRA	11/04/2025	4 680,00

Réparation sur le FIAT SCUDO (véhicule des agents régie)	ATOMOBILES BARTHES	Réception par le préfet : 01/10/2026 03/04/2025	364,78
Travaux de réhabilitation des stations d'épurations de SAN GAVINO, FICAJA et GIOCATOJO	SCHIAPPA ET FILS	09/04/2025	30 607,50
	SCHIAPPA ET FILS	24/07/2025	36 905,00
	SCHIAPPA ET FILS	16/10/2025	31 405,00
Travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement sur la commune de CAMPILE	DA COSTA PEDRO ET FILS	03/02/2025	5 175,50
Nouvelle unité de dépollution sur LA PORTA et transfert eaux usées QUERCITELLO LOT 2 - Quercitello	VALESİ BTP	01/10/2025	39 380,00
	VALESİ BTP	01/10/2025	27 196,50
	KYRNOLIA – SOCIETE DES EAUX DE CORSE	01/10/2025	17 700,00
Travaux élagage pour le déplacement d'une cuve entre NOCARIO et CASABIANCA	MPS MATHIEU PARIGI SERVICES	26/09/2025	960,00
Fourniture de pièces pour le véhicule Pick Up	TROFE AUTO	04/12/2025	874,46
Contrat logiciel service technique	AS-TECH	11/04/2025	2 389,87

Bureau d'études

Prestation	Titulaire	Date	Montant TTC
Elaboration du schéma directeur d'assainissement sur la commune de PIEDICROCE	CETA ENVIRONNEMENT	24/02/2025 23/12/2025	4 020,00 12 501,00
Elaboration du schéma directeur d'assainissement sur la commune de CASABIANCA	CETA ENVIRONNEMENT	04/12/2025	4 350,00
Elaboration du schéma directeur et du plan de zonage d'assainissement sur la commune de GIOCATOJO	CETA ENVIRONNEMENT	27/02/2025 26/09/2025	7 860,00 5 160,00
Elaboration du schéma directeur et du plan de zonage d'assainissement sur la commune de VOLPAJOLA	CETA ENVIRONNEMENT	27/02/2025 13/03/2025	5 400,00 7 860,00
MO sur Nouvelle station d'épuration de LA PORTA et réseau de transfert de QUERCITELLO	CABINET BLASINI	06/03/2025 21/08/2025 04/12/2025	6 234,84 2 430,97 3 665,77

Passage Camera hors marché à bon de commande

Prestation	Titulaire	Date	Montant TTC
Contrôle compactage suite aux travaux sur la commune de QUERCITELLO	CORSE INSPECTION	22/09/2025	576,00

Géomètre

Prestation	Titulaire	Date	Montant TTC
Levé topographique sur la commune de CASABIANCA	GEXTA	06/05/2025	1080,00

Intervention de pompage – Hydrocurage Toussaint assainissement

Communes	Nombre d'intervention	Montant TTC
CASABIANCA	1	748,00
LA PORTA	1	748,00
CROCICCHIA	1	748,00

Annexe 2

Délibération concernant la fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 12 décembre 2024
DEL-2024-89**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 35
- * de Représentés : 5
- * de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Ange DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOUTOULOU, Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Christiane MARIOTTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO,

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre-Pascal PIACENTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des des systèmes d'assainissement collectif.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 16 décembre. 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 décembre 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière d'assainissement des eaux usées.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public d'assainissement, la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-12-2 à L. 2224-12-4 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-10-1 à L. 213-10-6, D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13 ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

VU la délibération n°2024-19 du 27 juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé un tarif de **0.03 €HT** par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;

Considérant que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca a estimé que, pour l'année 2025, le coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif prendra la valeur de 0.3 ;

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'assainissement, de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, à hauteur de 3 €/m³ ;

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

Article 1 :

- **FIXE** pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : **0.01 € HT / m³** ;

Article 2 :

- **AUTORISE Monsieur le Président** à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI